Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251211-2025__12_003-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-CINQ, le 11 décembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur CRIAUD Michel, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Michel CRIAUD, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Laurence BAUDAIS, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Gilbert PROVOST, Philippe MAIRE, Marc LE CHENADEC, Sophie TAVERSON, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Stéphanie GUILLAS, Nadia HENRIET, Annie EHANNO, Shakouna DIQUÉLOU, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Absents :
Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Michel CRIAUD, en date du 24//11/2025
Monique DELANNOY donne pouvoir à Laurence BAUDAIS, en date du 08/12/2025
Myriam PIERRE donne pouvoir à Dominique LE JALLÉ, en date du 09/12/2025
Sophie TOSO

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage convocation** : 04/12/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 18/12/2025

M. Franck GALUDEC a été désigné **secrétaire de séance**.

Délibération 2025 12 003
VÉGÉTALISATION DU PARVIS DE LA MAIRIE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le cabinet URBAE a obtenu une mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de végétalisation du parvis de la mairie.
Le montant des travaux est estimé à 98 560,00 € HT, auquel s'ajoute les travaux de changement de mobilier d'éclairage et les plantations, réalisées par les services techniques (coût estimé à 10 000 €).
La nature des travaux consiste à :

- créer un espace de rencontre central sur le parvis, horizontal et accessible, tout en conservant les circulations latérales en l'état. Les différences de niveaux ainsi générées seront traitées par des murets de soutènement faisant également office de banc avec des assises bois posées dessus.
- Ce cœur d'ilot sera bordé de massifs végétalisés et plantés d'arbres de haute tige, offrant de l'ombrage au parvis et à l'espace d'accueil de la mairie. L'espace de rencontre sera en sable-ciment perméable, conservant la teinte du béton désactivé et limitant le ruissellement des eaux pluviales.
- L'éclairage en encastré de sol sera supprimé pour ne conserver que des colonnes d'éclairage.
- La matérialité des traversées piétonnes sera réalisée avec la mise en œuvre de résine pépite sur un enrobé à reprendre ponctuellement.
- Enfin, les 3 places de stationnement en face du parvis seront réaménagées en places PMR. Cette modification n'occasionne aucun problème de capacité, les usagers bénéficiant d'une offre de stationnement bien identifiée autant sur la Place du Vieux Couvent que sur la place de l'Enclos en arrière de la mairie.
- L'espace vert limitant la place du Vieux Couvent sera étendu afin de limiter l'entrée et sortie de celui-ci à deux voies, mettant les piétons en traversée davantage en sécurité.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251211-2025__12_003-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le programme présenté ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour la poursuite de la procédure dont la signature des marchés avec les entreprises les mieux-disantes après avis de la commission d'ouverture des plis.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
Le Maire, Michel CRIAUD	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)